

**Seizième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**  
**(22 avril – 3 mai 2013)**

**Cuba**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**  
Genève, le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2013 (après-midi)

Je remercie Cuba pour son rapport national.

La France salue la ratification par Cuba de la Convention sur les disparitions forcées et l'adoption d'une nouvelle politique migratoire.

Consciente de la volonté de Cuba d'élargir l'espace des libertés, la France lui adresse dans un esprit constructif les recommandations suivantes :

- ratifier les Pactes de 1966, l'OPCAT ainsi que le Statut de Rome ;
- abolir la peine de mort ;
- transposer en droit interne les dispositions de la Convention contre la torture ;
- garantir les libertés d'expression et de réunion pacifique ainsi que la libre activité aux défenseurs des droits de l'Homme, aux journalistes indépendants et aux opposants politiques ;
- établir une institution nationale de défense des droits de l'Homme conforme aux Principes de Paris ;
- répondre favorablement aux demandes de visite des procédures spéciales et leur adresser une invitation ouverte.

Je vous remercie./.